

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE

L'an Deux Mille Vingt et Un,

Le 28 juin à 17 heures

Les associés de la Société SCI HAURRAK MENDY au capital de 129 600 € dont le siège social est :

3 avenue d'Alegera – BP 50031 – 64990 MOUGUERRE

Identifiée sous le numéro 444 868 152 00042

Et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bayonne

Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de ladite Société, sur convocation qui leur en a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick MENDY, gérant.

Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant :

Solliciter une demande d'autorisation de défrichement sur la commune de Bénesse Maremne pour une surface demandée de 1 ha 87 a 28 ca.

Monsieur Patrick MENDY donne ensuite la parole aux associés, et, après un large échange de vue, et personne ne demandant plus la parole, il met aux voix la résolution suivante découlant de l'ordre du jour, qui est approuvée à l'unanimité :

Tous pouvoirs sont donc donnés à Monsieur Patrick MENDY à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé et certifié conforme par le gérant.

